RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

76470 Le Tréport

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : MODÉRÉ
RADON	sur ma commune : FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
NUCLÉAIRE	sur ma commune : CONCERNÉ

POLLUTION DES SOLS

sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Le Tréport

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.
- **Par ruissellement et coulée de boue**
  L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- **Par remontées de nappes naturelles**
  En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.

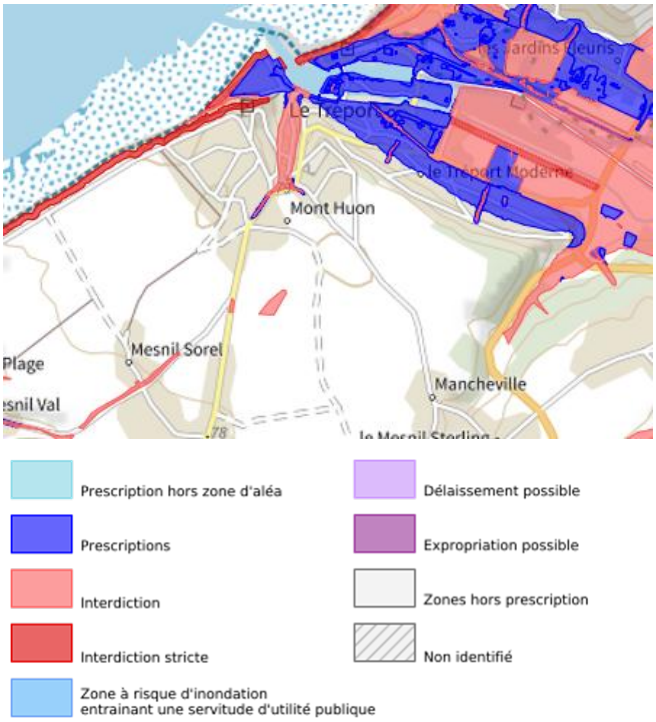

Informations détaillées :

PPRN : PPR Multi-Bresle (80DDTM20060002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR Multi-Bresle a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Par remontées de nappes naturelles
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte
Date de prescription : 04/09/2006
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Le Tréport

PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par submersion marine
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Par remontées de nappes naturelles

5 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/07/2001	11/08/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/1990	23/03/1990
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/02/1990	23/03/1990
NOR19850111	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/1984	26/01/1985

Risque de remontées de nappe sur Le Tréport

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

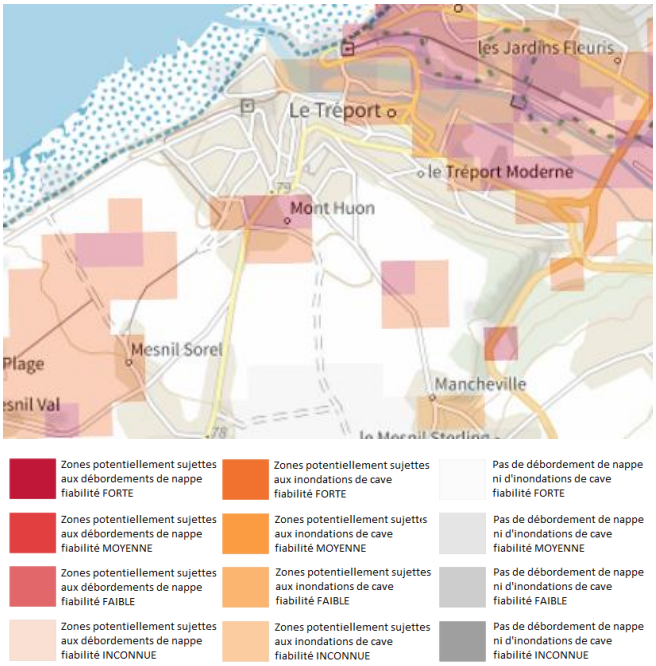

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par submersion marine
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Le Tréport

Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression,déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

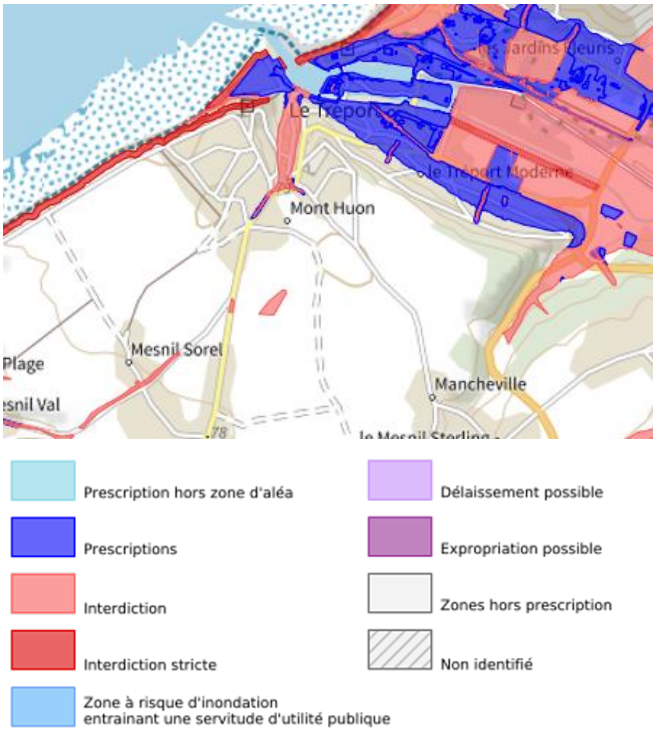

Informations détaillées :

PPRN : PPR Multi-Bresle (80DDTM20060002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPR Multi-Bresle a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte
Date de prescription : 04/09/2006
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risques côtiers sur Le Tréport

PAPI : PAPI d'intention Bresle - Authie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 80DREAL20140005.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par submersion marine
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par submersion marine

6 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2612297A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/01/2026	13/05/2026
INTE1717782A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	12/01/2017	07/07/2017
INTE9900627A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/12/1999	30/12/1999
INTE9600301A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	19/02/1996	04/09/1996
INTE9000113A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	26/02/1990	23/03/1990
INTE9000113A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	11/02/1990	23/03/1990

Risque de séisme sur Le Tréport

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

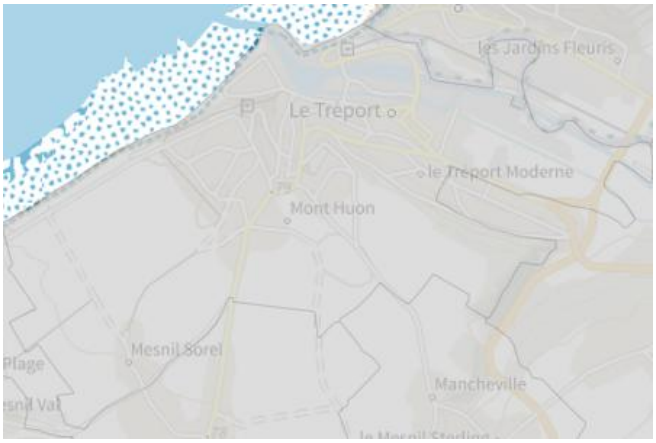

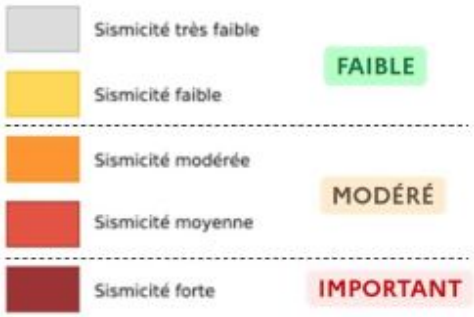

Informations détaillées :

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Le Tréport

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

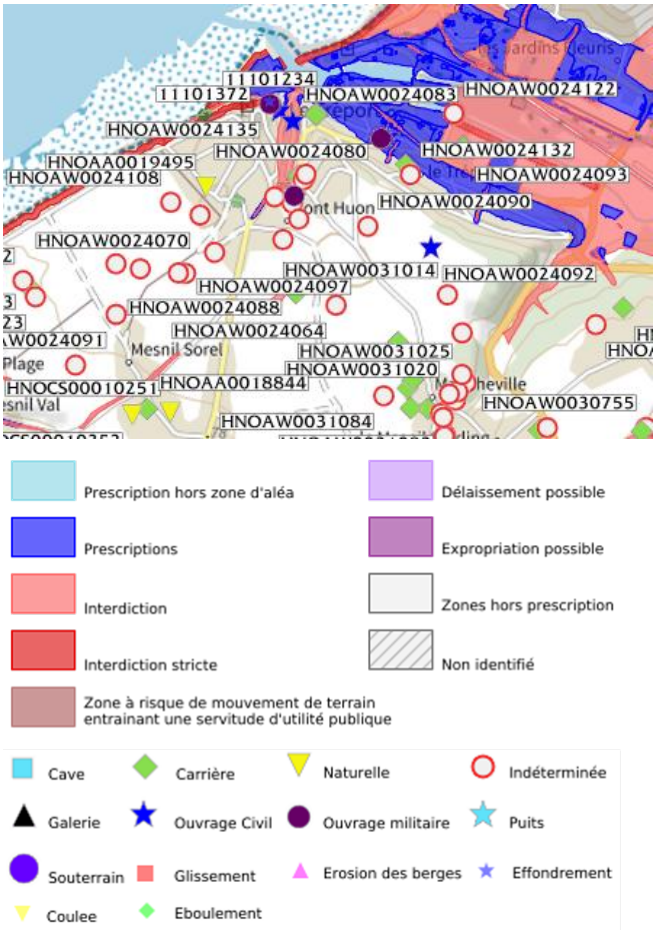

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

Informations détaillées :

Risque de mouvements de terrain sur Le Tréport

PPRN : PPR Multi-Bresle (80DDTM20060002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR Multi-Bresle a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Recul du trait de côte et de falaises
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte
Date de prescription : 04/09/2006
Date d'approbation : 13/02/2018
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
Affaissements et effondrements d'origine naturelle (cavités souterraines)
Recul du trait de côte et de falaises
Tassements différentiels

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
NOR19850111	Mouvement de Terrain	22/11/1984	26/01/1985

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Le Tréport

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

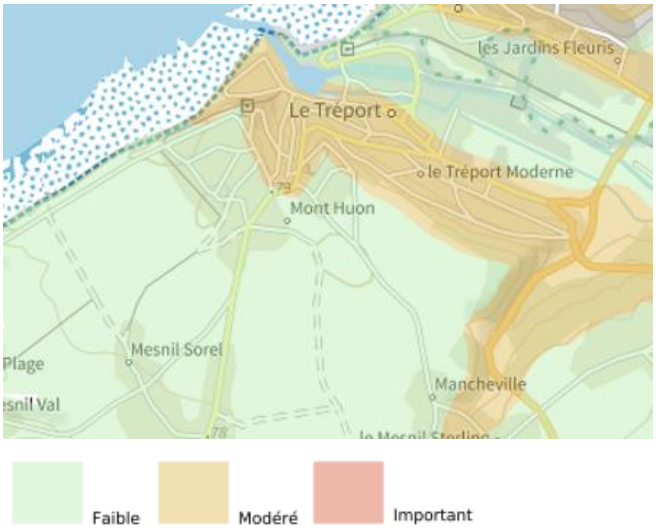

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

Risque radon sur Le Tréport

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

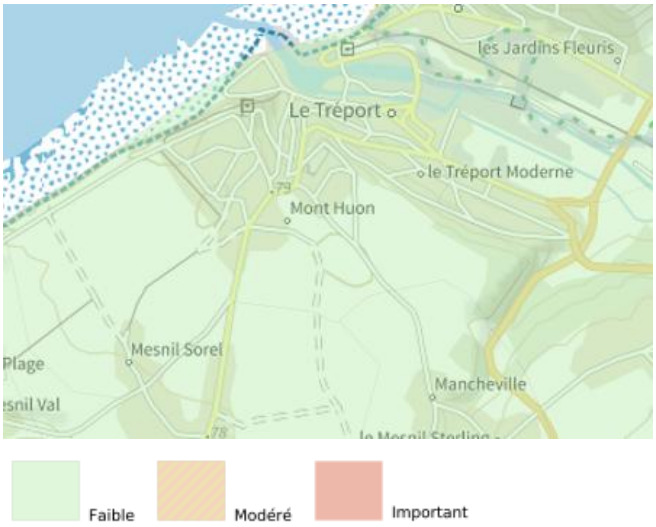

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Le Tréport

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

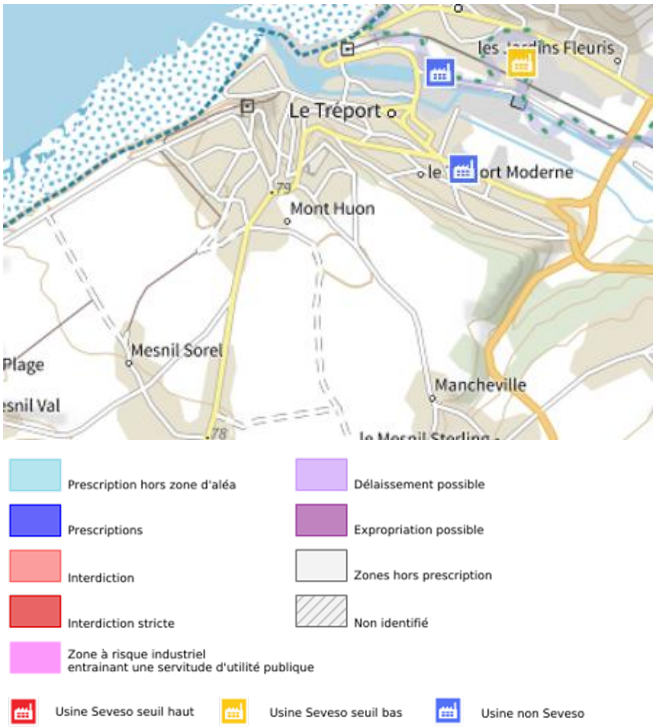

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune
- 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Risque industriel

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
VERESCENCE	Seveso seuil bas

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Le Tréport

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
TIMAC AGRO	Non Seveso
BANIDES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Le Tréport

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

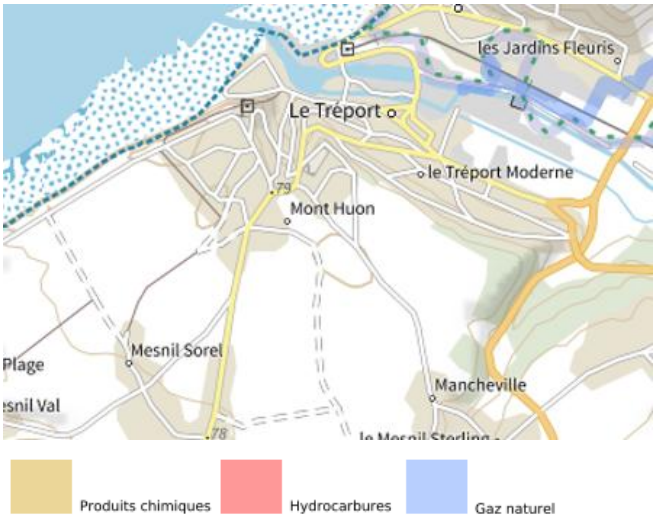

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Le Tréport

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

- Centrale nucléaire de production d'électricité
- Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
- Gestion des déchets radioactifs
- Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
- Cycle du combustible
- Cycle du combustible avec risque iode
- Activités de recherche
- Activités de recherche avec risque iode
- Installation en démantèlement
- Installation en démantèlement avec risque iode
- Autres activités industrielles

Informations détaillées :

Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site santé.fr.

DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Nucléaire

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Le Tréport

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Centrale nucléaire de Penly	PETIT-CAUX	EDF	Oui

Risque de pollution des sols sur Le Tréport

Risque sur la commune CONCERNÉ

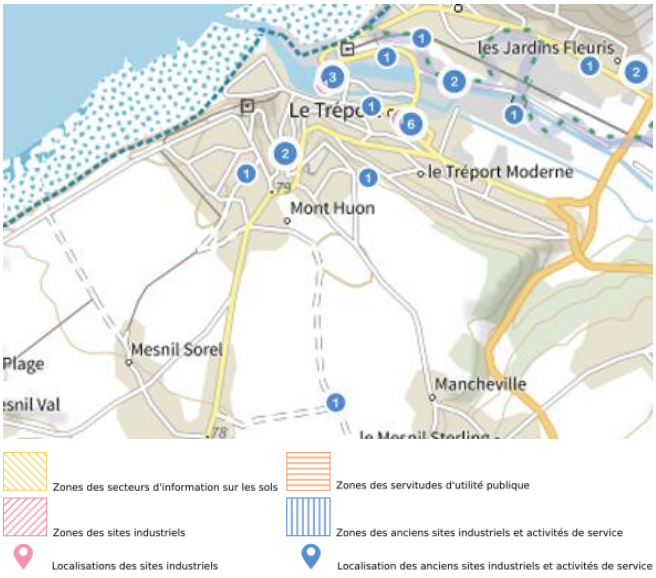

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 2 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 36 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

15 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11101231	Effondrement / Affaissement	
11101232	Chute de blocs / Eboulement	Mers-les-Bains
11101233	Effondrement / Affaissement	
11101234	Effondrement / Affaissement	
11101235	Chute de blocs / Eboulement	
11101371	Chute de blocs / Eboulement	Le Tréport Sud
11101372	Chute de blocs / Eboulement	Le Tréport Sud
11101373	Chute de blocs / Eboulement	Mers les bains
11101374	Chute de blocs / Eboulement	Mers-les-Bains Nord
11101375	Chute de blocs / Eboulement	
11102365	Chute de blocs / Eboulement	
11102366	Chute de blocs / Eboulement	
11103517	Chute de blocs / Eboulement	
11103518	Chute de blocs / Eboulement	
11103519	Chute de blocs / Eboulement	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

38 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
HNO0002583AA	carrière	CD940
HNOAA0004921	carrière	CD940
HNOAA0019495	naturelle	Effondrement 6 Impasse Gustave Flaubert
HNOAW0024058	carrière	Indice 1 le treport
HNOAW0024061	carrière	Indice 3 le treport
HNOAW0024063	carrière	Indice 7 le treport
HNOAW0024064	indéterminé	Indice 17 le Treport ZC 12
HNOAW0024066	indéterminé	Indice 20 le Treport AC 66
HNOAW0024070	indéterminé	Indice 21 le Treport A 89m de l'angle du terrain de sport
HNOAW0024073	indéterminé	Indice 22 le Treport ZB 3
HNOAW0024079	ouvrage civil	Indice 23 le Treport AX 59
HNOAW0024080	ouvrage militaire	Indice 24 le Treport AX 59
HNOAW0024083	ouvrage civil	Indice 25 le Treport rue st Michel
HNOAW0024085	ouvrage militaire	Indice 26 le Treport AC 65
HNOAW0024086	indéterminé	Indice 27 le Treport AC 11
HNOAW0024087	indéterminé	Indice 28
HNOAW0024088	carrière	Indice 29 le Treport ZC 7
HNOAW0024090	indéterminé	Indice 30 le Treport ZC 21
HNOAW0024091	indéterminé	Indice 31 le Treport ZA 19
HNOAW0024092	ouvrage civil	Indice 32 le Treport AL 36-24
HNOAW0024093	carrière	Indice 33
HNOAW0024094	ouvrage civil	Indice 34 le Treport 19 route de Paris
HNOAW0024095	indéterminé	Indice 35 le Treport ZB 13
HNOAW0024097	indéterminé	Indice 36 le Treport ZB 13
HNOAW0024099	indéterminé	Indice 37 le Treport ZB 13
HNOAW0024101	indéterminé	Indice 38 le Treport ZA 21
HNOAW0024102	indéterminé	Indice 39 le Treport ZA 32
HNOAW0024107	indéterminé	Indice 40 le Treport ZC 3
HNOAW0024108	indéterminé	Indice 42 le Treport ZA9-10-11-12
HNOAW0024111	carrière	Indice 43 le Treport AD 55-101
HNOAW0024113	indéterminé	Indice 44 le Treport AD 101
HNOAW0024116	indéterminé	Indice 45 le Treport AD 101
HNOAW0024118	indéterminé	Indice 46 le Treport
HNOAW0024122	indéterminé	Indice 47 le Treport rue Pierre Mendès -France
HNOAW0024123	indéterminé	Indice 48 le Treport ZA 32
HNOAW0024126	indéterminé	Indice 51 le Treport AC 66a
HNOAW0024132	indéterminé	Indice 14 le Treport cour d'une propriété située rue St-Saens BD 68
HNOAW0024135	ouvrage militaire	Indice 15 le Treport AS 207

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000792501	CAPA	En cours
SSP000561201	Usine à gaz du Tréport	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

36 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3865153	Agence EDF-GDF Setrvices du Tréport	En arrêt	
SSP3865085	SOCIETE CCI LE TREPORT	En arrêt	
SSP3865044		Indéterminé	
SSP3865043		Indéterminé	
SSP3864856	POLALUX	En arrêt	
SSP3864816		Indéterminé	
SSP3864727		Indéterminé	
SSP3863597		En arrêt	
SSP3863596		En arrêt	
SSP3863595		En arrêt	
SSP3863594		En arrêt	
SSP3863593		Indéterminé	
SSP3863592		En arrêt	
SSP3863591		Indéterminé	
SSP3863590		En arrêt	
SSP3863589		En arrêt	
SSP3863588		Indéterminé	
SSP3863587		En arrêt	
SSP3863586		Indéterminé	
SSP3863585		En arrêt	
SSP3863584		Indéterminé	
SSP3863583		Indéterminé	
SSP3863582		En arrêt	
SSP3863581		Indéterminé	
SSP3863580		Indéterminé	
SSP3863579		Indéterminé	
SSP3863578		Indéterminé	
SSP3860672		Indéterminé	
SSP3860671		Indéterminé	
SSP3860670		En arrêt	
SSP3860669		Indéterminé	
SSP3860668		Indéterminé	
SSP3860667		En arrêt	
SSP3860666		Indéterminé	
SSP3860665		En arrêt	
SSP506052	UCA	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESS

Édité le 13/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

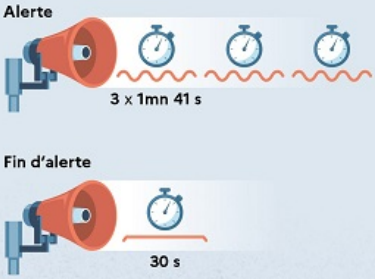

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant,** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

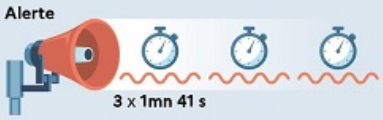

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT,** laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE,** uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

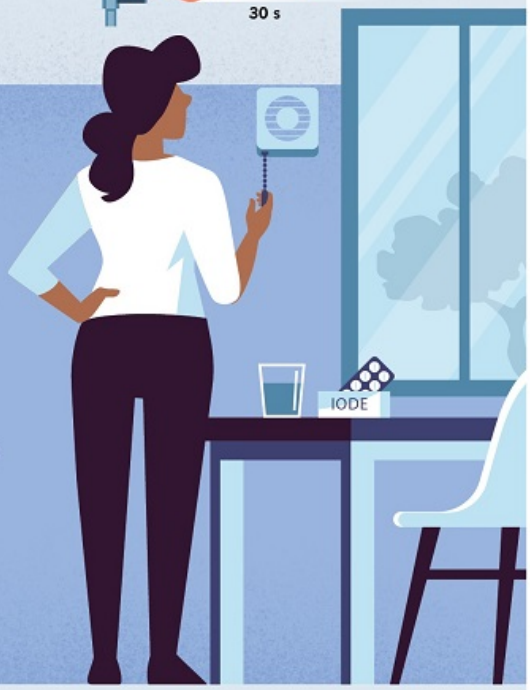

Pendant toute la durée de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours

RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - citizen press